

## Règlement appel à candidatures pour « Arnouville en Musique »

### **Article 1 : Objet de l'appel à candidatures**

Le présent règlement régit l'organisation d'un appel à candidatures visant à sélectionner des groupes de musiciens talentueux qui se produiront lors de l'évènement « Arnouville en Musique » organisé par la ville.

### **Article 2 : Conditions de participation**

L'appel à candidatures est ouvert à tous les groupes de musiciens composés d'amateurs âgés de 18 ans et plus.

Chaque groupe doit être composé d'au moins 3 membres, sans limite maximale.

Les genres musicaux acceptés sont variés (rock, pop, jazz, blues, folk, électronique, etc.), mais les prestations doivent être adaptées à un public familial et ne doivent contenir aucun contenu offensant ou inapproprié.

### **Article 3 : Inscription**

Les groupes souhaitant participer doivent remplir un formulaire d'inscription disponible sur le site web de la commune : [www.arnouville95.fr](http://www.arnouville95.fr)

Les informations demandées dans le formulaire doivent être complètes et exactes. Toute fausse déclaration entraînera la disqualification du groupe.

La participation à l'appel à candidature est gratuite.

### **Article 4 : Sélection des groupes**

Un comité de sélection, composé des membres de la commission culture et des agents du service culturel sera chargé de sélectionner les groupes finalistes.

Les critères de sélection incluront des critères relatifs à la qualité musicale, l'originalité, la présence scénique, et la capacité à s'adapter à un large public.

La décision du comité de sélection est définitive et sans appel.

### **Article 5 : Annonce des finalistes**

Les groupes finalistes seront annoncés sur le site web de la commune et contactés par email ou téléphone.

### **Article 6 : Conditions de participation à Arnouville en Musique**

Les groupes sélectionnés s'engagent à se produire bénévolement lors de l'évènement : « Arnouville en Musique » à la date et à l'heure indiquées par le service culturel.

Chaque groupe sera responsable de son équipement musical et de son installation sur scène.

